



EXTRAIT DE PÉTITION **(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition signée par 1 555 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE l'énergie nucléaire est l'une des énergies les plus polluantes actuellement sur la planète;

ATTENDU QUE les Candus (notre technologie canadienne) sont interdits aux USA et en Angleterre car non sécuritaires et non conformes aux normes internationales;

ATTENDU QUE grâce au plutonium pouvant être extrait du combustible irradié, les Candus permettent la production de bombes nucléaires;

ATTENDU QUE le Canada est le plus gros producteur d'uranium au monde (aussi indispensable à l'armement);

ATTENDU QUE, côté santé, les Candus rejettent chaque jour dans notre environnement plus de 80 sortes de radionucléides, dont une quantité impressionnante de tritium, responsable de malformations congénitales et de cancers.

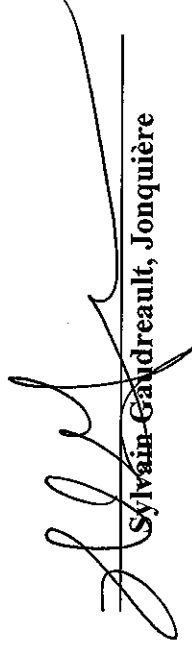
ATTENDU QU'aucune politique de gestion des déchets radioactifs n'est établie à ce jour;

ATTENDU QUE les négociations se déroulent plus souvent qu'autrement en cachette, sans réels débats publics, entre les lobbys concernés, notre société d'État Hydro-Québec, nos organismes paragouvernementaux et les entreprises pro-nucléaires.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons la fermeture de la centrale nucléaire Gentilly-2.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Sylvain Gaudreault, Jonquière

18-11-2009
Date